



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 7 avril 2026
à 19 h 30**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Annonces de la mairesse
- 10.04** Annonces - sécurité publique, affaires policières et vie communautaire
- 10.05** Période de questions du public
- 10.06** Période de questions des membres du conseil
- 10.07** Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 10 mars 2026.
- 10.08** Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Accorder un contrat à G-Tek (8246408 Canada inc.) pour les services d'hydro-excavation, incluant le traitement des matières résiduelles d'une durée approximative de 3 ans - Dépense totale de 34 716,70 \$, taxes incluses - Lot numéro 15 (L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève) - Appel d'offres public 25-21256 (2 soumissionnaires).
- 20.02** Accorder un contrat à Industries Toromont Ltée (Location d'équipement Battlefield) pour la location de pompes auto-amorçantes avec remorque d'une durée approximative de 2 mois et la possibilité d'une prolongation de 12 mois - Dépense totale de 375 873,97 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21321, lot #3 - (1 soumissionnaire).
- 20.03** Octroyer une contribution financière de 2 450 \$, toutes taxes incluses, au Regroupement des éco-quartiers, en appui au projet de Patrouille verte, pour l'année 2026.

- 20.04** Octroyer des contributions financières d'une valeur totale maximale de 16 725 \$ à 28 organismes, conformément à l'annexe 4 de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour l'année 2026.

30 – Administration et finances

- 30.01** D'autoriser l'arrondissement à accepter un don provenant des sommes amassées lors du tournoi de hockey de l'organisme la Ligue de hockey adulte de Pierrefonds inc., dont la valeur est à déterminer, lequel sera affecté à l'achat, à la rénovation, au réaménagement d'équipements ou au soutien d'une activité de l'arrondissement et autoriser la suspension d'une semaine d'activités prévues à la programmation pour permettre la tenue de l'événement au Complexe sportif St-Raphaël pour l'année 2026.
- 30.02** Approuver ou reconduire les demandes de reconnaissance de 44 organismes à but non lucratif de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, ainsi que révoquer la reconnaissance de six (6) organismes.
- 30.03** Appuyer le dépôt du projet de réfection et d'amélioration du pavillon récréatif et des installations aquatiques du parc Robert-Sauvé dans le cadre de l'appel à projets du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) du gouvernement du Québec, volet 1, version 2026, pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.
- 30.04** Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1er au 28 février 2026, en vertu du règlement CA28 0074.
- 30.05** Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2026 et autoriser une dépense de 141 000 \$.

40 – Réglementation

- 40.01** Autoriser l'occupation du domaine public sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 7 avril 2026", jointe au sommaire décisionnel, et édicter les ordonnances applicables.
- 40.02** Adopter le Règlement modifiant le règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0075-3)
- 40.03** Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, afin de permettre la reconstruction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 494, rue Raymond.

- 40.04** Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, afin de permettre la pose d'enseignes commerciales à l'adresse sise au 120, boulevard Jacques-Bizard.

51 – Nomination / Désignation

- 51.01** Procéder à la nomination des membres qui composeront le Comité consultatif en culture, sports, loisirs et développement social pour un mandat d'une durée de deux ans à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, à la suite d'un appel de candidatures et d'un processus de sélection.

60 – Information

- 60.01** Dépôt de documents

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance



Dossier # : 1269452005

Unité administrative responsable : Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 10 mars 2026.

Il est recommandé :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 10 mars 2026.

Signé par Sylvain PROVENCHER Le 2026-04-02 13:33

Signataire : Sylvain PROVENCHER

Directeur DAUSE ile bizarre
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la
sécurité publique

IDENTIFICATION

Dossier # :1269452005

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 10 mars 2026.

CONTENU**CONTEXTE**

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit approuver le procès-verbal à la séance ordinaire suivante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 10 mars 2026.

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier (voir grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe).

IMPACT(S) MAJEUR(S)**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renee Paule LORISTON
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2026-03-26



Dossier # : 1269452006

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est recommandé :
De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du mardi 17 février 2026.

Signé par Sylvain PROVENCHER Le 2026-04-02 14:00

Signataire :

Sylvain PROVENCHER

Directeur DAUSE ile bizarre
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la
sécurité publique

IDENTIFICATION

Dossier # :1269452006

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

CONTENU**CONTEXTE**

N/A

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du mardi 17 février 2026.

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS**

ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renee Paule LORISTON
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2026-03-26



Dossier # : 1265880001

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à G-Tek (8246408 Canada inc.) pour les services d'hydro-excavation, incluant le traitement des matières résiduelles d'une durée approximative de 3 ans - Dépense totale de 34 716,70 \$, taxes incluses - Lot numéro 15 (L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève) - Appel d'offres public 25-21256 (2 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'accorder à G-Tek (8246408 Canada inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'hydro-excavation, incluant le traitement des matières résiduelles, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 34 716,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21256;
2. de procéder à une évaluation du rendement de G-Tek (8246408 Canada inc.);
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Sylvain PROVENCHER Le 2026-04-02 13:37

Signataire :

Sylvain PROVENCHER

Directeur DAUSE ile bizard
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la
sécurité publique

IDENTIFICATION Dossier # :1265880001

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à G-Tek (8246408 Canada inc.) pour les services d'hydro-excavation, incluant le traitement des matières résiduelles d'une durée approximative de 3 ans - Dépense totale de 34 716,70 \$, taxes incluses - Lot numéro 15 (L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève) - Appel d'offres public 25-21256 (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève requiert les services d'hydro-excavation qui consistent à injecter de l'eau à haute pression dans le sol pour désagréger les matériaux qui sont par la suite aspirés vers la benne collectrice du camion. Les matières résiduelles seront par la suite traitées selon les dispositions indiquées au contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 28 234 du 5 décembre 2023 - Accorder un contrat à G-Tek (8246408 Canada inc.) pour les services d'hydro-excavation, incluant le traitement des matières résiduelles d'une durée de 2 ans (1er janvier 2024 au 31 décembre 2025) - Dépense totale de 80 390,52 \$, taxes incluses - Lot numéro 8 (L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève) - Appel d'offres public 23-20131 (5 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Les services d'hydro-excavation sont requis annuellement. Ce mandat consiste à faire appel à une entreprise spécialisée en hydro-excavation, afin d'exécuter tous types de travaux, sur demande, par exemple l'entretien des boîtes de service et les boîtes de vanne. De plus, cet entrepreneur pourra être appelé en urgence, par exemple, lors des bris d'aqueduc et d'égout.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève ne dispose pas du personnel ni de l'équipement nécessaires pour effectuer des travaux d'hydro-excavation sur son territoire. De plus, la demande de service d'hydro-excavation ponctuelle a pour conséquence une variation du prix de la prestation complète. Ces types d'intervention sont de plus en plus requis et pour avoir un prix fixe par appel pour les trois prochaines années, l'arrondissement s'est joint au processus d'appel d'offres public, dont le Service de l'approvisionnement était responsable.

L'appel d'offres public était sur le marché du 10 décembre 2025 au 27 janvier 2026. Il y a eu

12 preneurs du cahier des charges, 2 soumissionnaires et 10 désistements (un achat des documents par un arrondissement de la Ville et deux pas de réponse malgré la relance), 7 ayant soumissionné sur d'autres lots.

L'ouverture des soumissions s'est déroulée le 27 janvier 2026 et après analyse de celles-ci, le Service de l'approvisionnement a identifié l'entrepreneur G-Tek (8246408 Canada inc.) comme étant le plus bas soumissionnaire conforme administrativement.

Selon les documents d'appel d'offres, le contrat concerné par le présent dossier décisionnel entrera en vigueur au moment de l'approbation de la décision par le conseil et prendra fin le 31 décembre 2028, et ce, sans période de renouvellement possible.

Toutes les informations concernant le nombre de soumissions reçues et les prix soumis se trouvent dans l'intervention du Service de l'approvisionnement, jointe au présent dossier décisionnel.

L'analyse de la conformité administrative réalisée par le Service de l'approvisionnement a démontré que l'adjudicataire recommandé G-Tek (8246408 Canada inc.) :

- ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- aucun de ses administrateurs, dirigeants ou actionnaires ne font partie de la liste des personnes qui doivent être déclarées non conformes en vertu du règlement sur la gestion contractuelle;
- G-Tek (8246408 Canada Inc), ne fait pas partie de la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisants (LFRI);
- n'a pas de licence restreinte ou suspendue de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- n'est pas inscrit sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation.

Nous recommandons d'octroyer le contrat à G-Tek (8246408 Canada inc.), le plus bas soumissionnaire conforme, pour les services d'hydro-excavation incluant le traitement des matières résiduelles pour divers arrondissements, lot numéro 15 (L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève), appel d'offres public 25-21256, pour un montant maximal de 34 716.70 \$, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Francesca RABY)

Certification de fonds :
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Abdallah SEDIK)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Adriana GINDILA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Trevor LANE
Directeur des travaux publics

Le : 2026-02-24



Dossier # : 1265880005

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Industries Toromont Ltée (Location d'équipement Battlefield) pour la location de pompes auto-amorçantes avec remorque d'une durée approximative de 2 mois et la possibilité d'une prolongation de 12 mois - Dépense totale de 375 873,97 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21321, lot #3 - (1 soumissionnaire).

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Industries Toromont Ltée (Location d'équipement Battlefield) pour la location de pompes auto-amorçantes avec remorque d'une durée approximative de 2 mois et la possibilité d'une prolongation de 12 mois - Dépense totale de 375 873.97 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21321, lot #3 - (1 soumissionnaire).
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Sylvain PROVENCHER **Le** 2026-04-02 13:35

Signataire :

Sylvain PROVENCHER

Directeur DAUSE ile bizard
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la
sécurité publique

IDENTIFICATION

Dossier # :1265880005

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Industries Toromont Ltée (Location d'équipement Battlefield) pour la location de pompes auto-amorçantes avec remorque d'une durée approximative de 2 mois et la possibilité d'une prolongation de 12 mois - Dépense totale de 375 873,97 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21321, lot #3 - (1 soumissionnaire).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève souhaite procéder à la location de pompes auto-amorçantes avec remorque en prévision d'une crue printanière possible sur le territoire de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1255880003 - CA25 28 021 - Accorder un contrat à Location d'équipement Battlefield pour la location de cinq (5) pompes auto-amorçantes avec remorque pour l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - Dépense totale de 61 381,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation ST-25-07, lot #2 - (2 soumissionnaires).

GDD 1245880003 - CA24 28 034 : Accorder un contrat à Location d'équipement Battlefield pour la location de cinq (5) pompes auto-amorçantes avec remorque pour l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - Dépense totale de 56 234,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation ST-24-08, lot #2 - (3 soumissionnaires).

GDD 1235880007 - CA23 28 040 : Accorder un contrat à Pompaction Inc. pour la location de cinq (5) pompes auto-amorçantes avec remorque pour l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - Dépense totale de 41 161,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation ST-23-07, lot #2 - (2 soumissionnaires).

GDD 1217146006 - CA22 28 056 du 8 mars 2022 : Accorder un contrat à Location d'équipement Battlefield pour la location de cinq (5) pompes auto-amorçantes avec remorque pour l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - Dépense totale de 41 908,39 \$ taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 22-19175, lot #2 - (3 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Ce service de location est requis dans le cadre des mesures d'urgence liées aux crues printanières. La période de location prévue est d'environ deux (2) mois, généralement comprise entre les mois d'avril et de juin 2026, avec la possibilité d'une prolongation du contrat d'une durée maximale de douze (12) mois.

Dans le cadre de cet appel d'offres, l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève est visé par la soumission du lot # 3, lequel est structuré en trois (3) phases opérationnelles (phases 1, 2 et 3).

Ce lot prévoit la location de pompes auto-amorçantes de 6 pouces, réparties comme suit :

- Phase 1 : 5 pompes
- Phase 2 et 3 : 18 pompes
- Total potentiel : 23 pompes

Seule la phase 1 fait l'objet d'un engagement ferme et est garantie dans le cadre du présent contrat.

Les phases 2 et 3 constituent des options qui pourront être exercées uniquement sur demande du Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) sous la responsabilité de la Direction de la sécurité civile et de la continuité des affaires, en fonction de l'évolution des besoins opérationnels liés aux crues printanières.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres public était sur le marché du 11 février 2026 au 5 mars 2026. Pour le lot concernant l'arrondissement, (lot 3), il y a eu 5 preneurs du cahier des charges, 1 soumission et 4 désistements, dont un (1) en raison d'engagements dans d'autres projets ne permettant pas de respecter le délai requis, un (1) ayant soumissionné sur un autre lot et deux (2) sans réponse.

L'ouverture des soumissions s'est déroulée le 5 mars 2026 et après analyse de celles-ci, le Service de l'approvisionnement a identifié l'entrepreneur Toromont Ltée (Location d'équipement Battlefield) comme étant le plus bas soumissionnaire conforme administrativement.

Selon les documents d'appel d'offres, le contrat concerné par le présent dossier décisionnel entrera en vigueur au moment de l'approbation de la décision par le conseil et prendra fin deux mois plus tard, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois.

Toutes les informations concernant le nombre de soumissions reçues et les prix soumis se trouvent dans l'intervention du Service de l'approvisionnement, jointe au présent dossier décisionnel.

L'analyse de la conformité administrative réalisée par le Service de l'approvisionnement a démontré que l'adjudicataire recommandé Location d'équipement Battlefield :

- ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- aucun de ses administrateurs, dirigeants ou actionnaires ne font partie de la liste des personnes qui doivent être déclarées non conformes en vertu du règlement sur la gestion contractuelle;
- Location d'équipement Battlefield, ne fait pas partie de la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisants (LFRI);
- n'est pas inscrit sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation.

Nous recommandons d'octroyer le contrat à Toromont Ltée (Location d'équipement Battlefield), le plus bas soumissionnaire conforme, pour les services de location de pompes auto-amorçantes avec remorque appel d'offres public 26-21321, pour un montant maximal de

375 873,97 \$, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 84 311,17 \$, taxes incluses pour la phase 1 sera payée à même les surplus d'arrondissement, selon les informations fournies dans l'intervention financière.

La dépense de 291 568,74 \$, taxes incluses pour la phase 2 et 3 sera imputée à la clé comptable des mesures d'urgence du Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) sous la responsabilité de la Direction de la sécurité civile et de la continuité des affaires.

Cette dépense ne fait pas l'objet d'une garantie et doit être autorisée par le CCMU en cas d'activation du Plan de sécurité civile de l'Agglomération de Montréal, en fonction de l'évolution des besoins opérationnels liés aux crues printanières.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Abdallah SEDIK)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Francesca RABY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annick MALETTO, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Adriana GINDILA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-03-24

Trevor LANE
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1265880004

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 2 450 \$, toutes taxes incluses, au Regroupement des éco-quartiers, en appui au projet de Patrouille verte, pour l'année 2026.

Il est recommandé :

1. D'octroyer une contribution financière de 2 450 \$, taxes incluses, au Regroupement des éco-quartiers, en appui au projet de Patrouille verte, pour l'année 2026;
2. D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Sylvain PROVENCHER **Le** 2026-04-02 13:36

Signataire :

Sylvain PROVENCHER

Directeur DAUSE ile bizard
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la
sécurité publique

IDENTIFICATION

Dossier # :1265880004

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 2 450 \$, toutes taxes incluses, au Regroupement des éco-quartiers, en appui au projet de Patrouille verte, pour l'année 2026.

CONTENU

CONTEXTE

Le Regroupement des éco-quartiers (REQ.) poursuit le projet de patrouille verte pour une 22^e année consécutive. Fort de l'enthousiasme soulevé par cette campagne et de l'expérience acquise, le REQ. qui est responsable de la gestion du programme Patrouille verte invite l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, à participer de nouveau à l'édition 2026. La copie de la lettre du REQ adressée au maire de l'arrondissement, est disponible sous la rubrique « pièces jointes ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1255880005 - CA25 28 042 du 1 avril 2025 : Octroyer une contribution financière de 2 450 \$, toutes taxes incluses, au Regroupement des éco-quartiers, en appui au projet de Patrouille verte, pour l'année 2025.

GDD 1227146006 - CA22 28 055 du 8 mars 2022 : Octroyer une contribution financière de 1 900 \$ au Regroupement des éco-quartiers, en appui au projet de patrouille verte, pour l'année 2022.

GDD 1235880005 - CA23 28 038 du 14 mars 2023 : Octroyer une contribution financière de 2 150 \$, toutes taxes incluses, au Regroupement des éco-quartiers, en appui au projet de Patrouille verte, pour l'année 2023.

GDD 1255880001 - CA25 28 006 du 4 février 2025 : Octroyer une contribution financière de 2 000 \$, toutes taxes incluses, au Regroupement des éco-quartiers, en appui au projet de Patrouille verte, pour l'année 2024.

DESCRIPTION

Les agent(e)s de sensibilisation environnementale seront en action à partir du lundi 1er juin 2026 pour un mandat variant de 9 à 12 semaines. Au cours de cette période, le temps de travail de ceux-ci se divisera de la façon suivante :

- 45 % du temps sera consacré aux mandats communs, cités ci-après, convenus avec les quatre services de la Ville de Montréal;
Gestion responsable des matières résiduelles;
Promotion et protection de la forêt urbaine;
Gestion durable de l'eau - Économie d'eau potable.
- 45 % du temps sera dédié aux mandats locaux, convenus avec l'arrondissement ou la

- ville liée participante, en collaboration avec l'organisme porteur du PEQ. local;
- 10 % du temps sera attribué à la formation introductive, aux formations locales d'accueil, à la formation de mi-mandat et aux rencontres d'équipe.

JUSTIFICATION

La Patrouille verte est une occasion pour les jeunes de consolider et de mettre en pratique leurs connaissances à l'égard de différentes problématiques environnementales, de faire de la sensibilisation et de l'éducation auprès des citoyens, d'acquérir une expérience de travail directement avec le public et de se faire connaître auprès de futurs employeurs potentiels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Patrouille verte repose sur un montage financier complexe qui amalgame des contributions financières du programme Emplois d'été Canada, de la Ville de Montréal ainsi que des arrondissements, des éco-quartiers et des villes liées participants. Le financement de la Patrouille verte provient essentiellement du programme Emplois d'été Canada, qui défraie le salaire minimum et les charges sociales, ainsi que de la Ville de Montréal.

En ce qui concerne la contribution de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, celle-ci permettra de bonifier le taux horaire des agents(es) de sensibilisation environnementale à 18 \$/heure, 18,25 \$/heure et 18.50 \$/heure, en plus de participer à la coordination du projet. Pour ce faire, l'Arrondissement devra octroyer une contribution financière totalisant 2 450 \$ pour le poste d'agent(e) de sensibilisation environnementale.

La contribution financière de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève est conditionnelle à l'obtention des subventions d'Emplois d'été Canada. L'échéancier de Service Canada oblige à utiliser une prévision se basant sur leur contribution estimée en fonction de l'historique et de la qualité du dossier du REQ. Le REQ sera en mesure de confirmer l'obtention de la subvention d'Emplois d'été Canada en avril 2026.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier vise l'atteinte des résultats en lien avec les priorités, citées ci-dessous, du Plan stratégique Montréal 2030 :

Priorité 1 – Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050

Priorité 4 – Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale. L'achat local et écoresponsable et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.

Priorité 5 – Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Abdallah SEDIK)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Adriana GINDILA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Trevor LANE
Directeur des travaux publics

Le : 2026-03-16



Dossier # : 1264364012

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Octroyer des contributions financières d'une valeur totale maximale de 16 725 \$ à 28 organismes, conformément à l'annexe 4 de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour l'année 2026.

Il est recommandé :

D'octroyer des contributions financières d'une valeur totale maximale de 16 725 \$ à 28 organismes pour l'année 2026;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Sylvain PROVENCHER Le 2026-04-02 15:55

Signataire :

Sylvain PROVENCHER

Directeur DAUSE ile bizard
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la
sécurité publique

IDENTIFICATION

Dossier # :1264364012

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Octroyer des contributions financières d'une valeur totale maximale de 16 725 \$ à 28 organismes, conformément à l'annexe 4 de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour l'année 2026.

CONTENU

CONTEXTE

La mission de l'arrondissement est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité en coordonnant l'action municipale. En ce sens, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens (DCSLRC) s'engage à offrir des services et une expérience de qualité, adaptés aux besoins de la population tout en créant une offre de services innovante encourageant la participation citoyenne. En misant sur l'expertise des acteurs impliqués, la DCSLRC exerce un rôle de leader dans ses champs d'expertise dans le but de contribuer à la qualité de vie et à l'épanouissement des citoyens.

Afin de mettre en oeuvre son offre de services en culture, en sports, en loisirs et en relations avec les citoyens, l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève a développé plusieurs relations de partenariat avec des organismes. Par leur mission, ces organismes contribuent à offrir une programmation de qualité, diversifiée et accessible dans un objectif d'amélioration de la qualité de vie des citoyens de l'arrondissement.

Chaque année, la DCSLRC octroie des subventions aux organismes qui répondent aux différents critères de sa politique de reconnaissance et de soutien des organismes et qui en font la demande via le formulaire Annexe 4. Suite à l'analyse des dossiers, les subventions s'élèvent à un maximum de 16 725\$ pour l'année 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 28043 - 1 avril 2025 - Octroyer des subventions au montant maximum de 13 075 \$ pour l'année 2025 aux organismes accrédités conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. (GDD 1259350003)

CA24 28010 - 6 février 2024 - Octroyer des subventions au montant maximum de 14 352 \$

pour l'année 2024 aux organismes accrédités conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. (GDD 1249350005)

DESCRIPTION

Les organismes partenaires de l'arrondissement sont des parties prenantes importantes de l'offre de services municipale en culture, sports, loisirs et développement social.

JUSTIFICATION

Les organismes qui font une demande dans le cadre de l'annexe 4 doivent avoir réussi à se qualifier dans la grille d'évaluation. Les critères suivants sont utilisés afin de déterminer la contribution octroyée :

La clientèle desservie, le nombre de participants/membres de moins de 18 ans en provenance de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la fréquence des activités, le personnel et les bénévoles, la qualité de la structure et de l'encadrement et la portion/effort d'autofinancement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Habituellement, les contributions proviennent du budget de fonctionnement de la direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens. Pour 2026 en raison de défi financier plus important que les précédentes, il a été choisi par les membres du conseil d'arrondissement que la somme totale liée à l'Annexe 4 de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'Arrondissement de l'Île-Bizard -- Sainte-Geneviève sous financée avec les surplus accumulés de la levée de fonds du Tournoi des organismes. Valeur totale maximale des contributions: 16 725 \$ pour l'année 2026, exceptionnellement en provenance du surplus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'Arrondissement.

Les organismes recevront leur contribution en un seul versement.

Imputer cette dépense telle qu'inscrite dans l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 car il permet d'accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'offre de services en culture, sports, loisirs et développement social permet aux participants d'avoir accès à des activités diversifiées et de qualité, et ce à un coût modique, dans un cadre sécuritaire, et le tout supervisé par du personnel qualifié. L'absence de contribution financière mettrait en péril l'accessibilité, la diversité et la qualité de l'offre de services.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes demeurent autonomes dans leurs opérations de communication. Ils sont tenus de respecter les normes graphiques d'utilisation du logo de l'arrondissement. Tous les outils de communication qui comportent le logo ou le nom de l'arrondissement doivent préalablement avoir été présentés et autorisés par le responsable des communications de l'arrondissement IBSG.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Jonathan ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Beatrice LEBLANC-MORIN
Agente de développement activités
culturelles, sportives, loisirs et développement
social

ENDOSSÉ PAR

Marie-Claude OUELLET
Directrice culture, sports, loisirs et des
relations avec les citoyens

Le : 2026-03-25

**Dossier # : 1264364008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	D'autoriser l'arrondissement à accepter un don provenant des sommes amassées lors du tournoi de hockey de l'organisme la Ligue de hockey adulte de Pierrefonds inc., dont la valeur est à déterminer, lequel sera affecté à l'achat, à la rénovation, au réaménagement d'équipements ou au soutien d'une activité de l'arrondissement et autoriser la suspension d'une semaine d'activités prévues à la programmation pour permettre la tenue de l'événement au Complexe sportif St-Raphaël pour l'année 2026.

Il est recommandé :

D'autoriser la suspension d'une semaine des activités prévues à la programmation pour la tenue d'un tournoi de hockey au mois de novembre 2026 par l'organisme la Ligue de hockey adulte de Pierrefonds inc.;

Que l'organisme la Ligue de hockey adulte de Pierrefonds inc. dépose, à la suite du tournoi, un rapport à l'arrondissement faisant état du déroulement de l'activité et des recettes accumulées;

De mandater le comité consultatif en culture, sports, loisirs et développement social pour formuler et soumettre au conseil d'arrondissement des recommandations relatives à l'utilisation optimale du don;

Que l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève accepte le don (revenus du tournoi), lequel sera affecté au soutien d'un projet améliorant l'offre de service en culture, sports, loisirs et développement social en 2027.

Signé par Sylvain PROVENCHER Le 2026-04-02 15:51

Signataire :

Sylvain PROVENCHER

Directeur DAUSE ile bizard
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la
sécurité publique

IDENTIFICATION

Dossier # :1264364008

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	D'autoriser l'arrondissement à accepter un don provenant des sommes amassées lors du tournoi de hockey de l'organisme la Ligue de hockey adulte de Pierrefonds inc., dont la valeur est à déterminer, lequel sera affecté à l'achat, à la rénovation, au réaménagement d'équipements ou au soutien d'une activité de l'arrondissement et autoriser la suspension d'une semaine d'activités prévues à la programmation pour permettre la tenue de l'événement au Complexe sportif St-Raphaël pour l'année 2026.

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme, Ligue de Hockey Adulte de Pierrefonds Inc. (LHAP Inc.), vient d'être reconnu par l'arrondissement dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève comme organisme supralocal. Cet organisme fait partie d'une ligue de hockey récréatif communément appelée "Oldtimers". Ce circuit regroupe plusieurs équipes de l'Ouest-de-l'Île qui organisent chacune à leur tour des tournois pour lever des fonds pour les organismes et les citoyens et citoyennes de leur territoire.

En 2025, le responsable de LHAP Inc. a fait des démarches auprès du gestionnaire du Complexe sportif Saint-Raphaël afin d'avoir accès à des heures de glaces pour la tenue d'un tournoi en novembre 2026. Comme l'arrondissement est "propriétaire" de plus de 50 heures de glace par semaine, une demande d'accès aux heures de l'arrondissement de IBSG a également été faite.

Lors de ces échanges qui se sont tenus entre l'organisme, ici nommé "promoteur" du tournoi, et l'arrondissement, il y avait un souhait de redonner les profits levés avec ce tournoi à des organismes reconnus par l'arrondissement. Après analyse de cette proposition et évaluation des dispositions administratives de l'arrondissement, il a été choisi que le don des revenus du tournoi soit retourné à l'arrondissement, à même son budget de fonctionnement, afin de financer l'achat, la réparation, l'entretien ou l'animation d'une activité qui bénéficierait à un plus grand nombre de citoyens et citoyennes de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 28169 - 1 octobre 2025 - Demander au comité exécutif, en vertu de l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de modifier le budget de la Ville, volet budget de fonctionnement, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, d'une aide financière de 4026 \$ pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2025. (GDD 1254364012)

CA23 28219 - 7 novembre 2023 - Affecter des surplus de gestion affectés - autres fins (tournoi de golf) d'un montant de 45 945,00 \$, représentant les revenus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement qui a eu lieu le 13 octobre 2023. Autoriser une dépense de 28 481,92 \$ t.t.i. pour payer les dépenses en provenance des surplus de golf. Les profits pour l'année 2023 s'élèvent à 19 937,22 \$. (GDD 1239350037)

CA22 28277 - 6 décembre 2022 - Affecter des surplus de gestion affectés - autres fins (tournoi de golf) d'un montant de 49 198,15 \$, représentant les revenus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement qui a eu lieu le 14 octobre 2022. Autoriser une dépense de 32 120,84 \$ t.t.i. pour payer les dépenses en provenance des surplus de golf. Les profits pour l'année 2022 s'élèvent à 19 867,54 \$. (GDD 1227593024)

CE23 1278 - 21 juin 2023 - Accepter, pour l'arrondissement de L'Île Bizard - Sainte-Geneviève, un don d'une valeur de 10 000 \$ pour l'installation d'un abri avec banc dans le parc à chiens situé près du 750, rue des Bruants et demander au Trésorier de la Ville de Montréal d'émettre un reçu officiel de don aux fins de l'impôt sur le revenu d'une même valeur. / Autoriser, en vertu de l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, l'augmentation de la dotation du budget de 2023 de l'arrondissement de L'île Bizard - Sainte-Geneviève d'un montant additionnel de 10 000 \$ suite à l'encaissement de ce don et informer le Trésorier de la Ville de Montréal de la modification du budget de l'arrondissement 2023, afin que ce dernier modifie le budget de la Ville. (GDD 1230419001).

DESCRIPTION

L'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève autorise la suspension d'une semaine d'activités et de programmation pour les organismes de sports de glace et les activités libres de l'arrondissement afin de permettre à la LHAP Inc. de tenir son tournoi de hockey, et par le fait même de récolter des dons qui pourront être remis à l'arrondissement pour l'achat, la rénovation, le réaménagement ou le soutien d'une activité. Cette somme sera ajoutée au budget de fonctionnement de l'année 2027.

Dès décembre 2026, une rencontre entre les organisateurs et la direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens aura lieu afin de déposer le rapport du tournoi et informer l'arrondissement de la somme du don à venir pour 2027.

La LHAP Inc. autorise que cet accord soit partagé au sein du Comité consultatif en culture, sports, loisirs et développement social afin que des recommandations soient émises au Conseil d'arrondissement sur l'utilisation projetée du don.

La DCSLRC s'engage à transmettre un rapport final de l'utilisation des fonds et à souligner l'apport de la LHAP Inc. de quelque manière à la satisfaction des deux parties.

JUSTIFICATION

Le don doit être utilisé afin de bonifier l'offre de services en culture, sports, loisirs et développement aux citoyens de l'arrondissement IBSG.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La LHAP Inc. s'engage, en contrepartie, à assumer les frais de location des heures de glace et des espaces au Complexe sportif Saint-Raphaël, en vigueur dans le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement 2026.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, car il permet d'accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Bonifier l'offre aux citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non déterminé pour le moment.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il y aura d'autres sommaires à venir pour ce dossier.

- un sur la modification du budget de fonctionnement de l'arrondissement IBSG.
- un sur le "projet" qui sera soutenu en 2027 avec cet accord.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie M BERGERON
Agente de développement activités
culturelles, sportives, loisirs et développement

ENDOSSÉ PAR

Marie-Claude OUELLET
directrice de la culture, sports, loisirs et
relations avec les citoyens

Le : 2026-03-25

social



Dossier # : 1264364011

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Approuver ou reconduire les demandes de reconnaissance de 44 organismes à but non lucratif de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, ainsi que révoquer la reconnaissance de six (6) organismes.

Il est recommandé :

D'approuver ou reconduire les demandes de reconnaissance de 44 organismes à but non lucratif de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, ainsi que révoquer la reconnaissance de 6 organismes.

Signé par Sylvain PROVENCHER Le 2026-04-02 13:40

Signataire :

Sylvain PROVENCHER

Directeur DAUSE ile bizard
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la
sécurité publique

IDENTIFICATION

Dossier # :1264364011

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Approuver ou reconduire les demandes de reconnaissance de 44 organismes à but non lucratif de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, ainsi que révoquer la reconnaissance de six (6) organismes.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement s'est doté de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif. Elle a été définie en tenant compte de la mission, de la vision, des valeurs, des principes directeurs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens (DCSLRC), ainsi que des besoins de la population et des orientations de l'arrondissement en matière de loisirs.

Elle vise à instaurer un processus formel de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif qui œuvrent en collaboration avec l'arrondissement. L'objectif ultime consiste à répondre le plus adéquatement possible aux besoins de la population en matière d'offre de services dans les champs d'intervention de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Par la mise en place de sa Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, la DCSLRC de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève vise à uniformiser les types de soutiens liés au statut octroyé aux différents organismes à but non lucratif et à assurer un traitement et un partage équitable des ressources financières, matérielles et humaines que l'arrondissement dispose pour l'ensemble des organismes œuvrant sur son territoire, qui contribuent à bonifier l'offre de services pour les citoyens et les citoyennes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 28 025 - 25 mars 2025 - Approuver ou reconduire les demandes de reconnaissance de 38 organismes à but non lucratif de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif,

pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025. (GDD 1259350002)
CA24 28004 - 6 février 2024 - Approuver ou reconduire les demandes de reconnaissance de 40 organismes à but non lucratif de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024. (GDD 1249350004)

DESCRIPTION

La Politique énonce les principes, les objectifs et les critères qui guident l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève dans le processus de reconnaissance des organismes qui œuvrent sur son territoire. Elle précise également les règles à suivre par ces organismes pour obtenir cette reconnaissance et la maintenir.

Les organismes suivants ont déposé une demande de renouvellement de reconnaissance auprès de la DCSLRC :

- 1- À Cœur Ouvert (Fonds de dépannage)
- 2- Accompagnement Bénévole de l'Ouest - Abovas
- 3- Action jeunesse de l'Ouest-de-l'île - AJOI
- 4- Association de balle-molle de l'Île-Bizard
- 5- Association de Hockey mineur de Pierrefonds
- 6- Association de Ringuette de Pierrefonds, Dollard, Île Bizard
- 7- Association de soccer de L'Île-Bizard
- 8- Association Sportive Bon Vieux Temps
- 9- Association de Volley-Ball Île-Bizard
- 10- Centre d'action bénévole Ouest-de-l'Île
- 11- Centre de la petite enfance La Campamuse
- 12- Centre des arts de la scène Pauline-Julien
- 13- Centre d'Intégration Multi-services de l'Ouest de l'Île (C.I.M.O.I.)
- 14- Cercle de fermières L'Île-Bizard
- 15- Club de Baseball de Pierrefonds
- 16- Club de bridge de l'Île-Bizard
- 17- Club de gymnastique GYMIBIK
- 18- Club Les Amis des Deux Rives
- 19- Club de patinage des Deux-Rives
- 20- Club de tennis de L'Île Bizard
- 21- Club Les Moineaux de L'Île
- 22- Club optimiste de l'Île-Bizard
- 23- Complexe sportif Saint-Raphaël
- 24- École de Soccer Gennaro Angelillo (GASS)
- 25- Escadron 830 Pierrefonds - Ligue des cadets de l'Air du Canada
- 26- Fondation Art Saving Life
- 27- Fonds d'aide de l'Ouest de l'Île
- 28- Gym Tonic IB
- 29- Le Club de patinage de vitesse de Dollard des Ormeaux
- 30- Les Amis de la santé mentale
- 31- Perspective Communautaire en Santé Mentale
- 32- Refuge pour les femmes de l'Ouest de l'Île
- 33- Ricochet (Hébergement/Homes)

34- Scouts - Colonie 2e Saint-Raphaël - Castors des champs (Association des aventuriers de Baden-Powell)
--

35- Scouts - Troupe 2e Saint-Raphaël - Guides (Association des aventuriers de Baden-Powell)

36- Scouts - Meute 2e Saint-Raphaël - Louveteaux (Association des aventuriers de Baden-Powell)
--

37- Scouts - Meute 2e Saint-Raphaël - Louvettes (Association des aventuriers de Baden-Powell)

38- Scouts - Troupe 2e Saint-Raphaël - Éclaireurs (Association des aventuriers de Baden-Powell)

39- Société patrimoine et histoire de l'Île-Bizard et Sainte-Geneviève

40- Table de quartier du Nord de l'Ouest de l'Île de Montréal

Les organismes suivants font une nouvelle demande de reconnaissance :

41- La Maison Entre Familles Inc.

42- Ligue de Hockey Adulte de Pierrefonds Inc.

43- Fondation du cégep Gérald-Godin

44- Centre de crise de l'Ouest de l'Île

Par cette démarche, les organismes peuvent avoir accès au soutien de l'arrondissement afin de mettre en oeuvre leur programmation et leurs activités, tel que : des espaces pour réaliser des activités, des salles de rencontres, du soutien financier, du soutien promotionnel, etc.

Les organismes ci-dessus respectent les conditions de reconnaissance et sont conformes aux critères contenus dans la Politique.

Le statut de reconnaissance des organismes suivants est révoqué :

45- Association régionale de Kin-Ball de Montréal - ne veut plus la reconnaissance

46- Jardin d'enfants Le Tournesol de l'Île-Bizard - organisme plus en opération

47- Fondation du Centre d'hébergement Denis-Benjamin-Viger - déménagement/pas de retour

48- Maison de jeunes Île-Bizard - Sainte-Geneviève - organisme plus en opération

49- Association de hockey mineur de l'Ile-Bizard - organisme plus en opération

50- Club de Taekwondo W.T.F. de l'Île-Bizard - organisme plus en opération

Cette année, la DCSLRC a décidé d'indiquer officiellement la révocation des organismes qui ne souhaitent plus être reconnus ou qui ne peuvent plus être reconnus pour différentes raisons. Cela signifie donc de retirer officiellement les statuts de reconnaissance des organismes qui n'ont pas transmis tous les documents afin de maintenir leur reconnaissance ou de la renouveler. La révocation de la reconnaissance signifie qu'ils n'ont plus accès au panier de services liés dans la Politique de reconnaissance et de soutien de l'arrondissement IBSG.

JUSTIFICATION

Pour la DCSLRC, la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif est un instrument essentiel. Son application permet de soutenir des organismes dans leur mission et leurs projets de développement, d'assurer l'équité dans le partage et l'optimisation des ressources de l'arrondissement disponibles pour soutenir les organismes, le tout afin d'assurer aux citoyens une offre de service diversifiée et de qualité.

Les organismes respectent les conditions d'admissibilité et sont conformes aux critères contenus dans la Politique. Ces derniers seront tenus de respecter les politiques et la réglementation en vigueur à l'arrondissement. Cette reconnaissance engage aussi l'organisme à adhérer au processus annuel de reddition de comptes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette reconnaissance, les organismes ne pourront être autorisés à avoir accès aux ressources financières, matérielles et humaines de l'arrondissement, ce qui pourrait dans plusieurs cas compromettre la réalisation de leur mission. Pour les organismes, l'application de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif permet d'offrir un meilleur accompagnement dans leur mission et dans leurs projets de développement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes reconnus seront annoncés dans le Journal de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission d'une lettre officialisant la reconnaissance par l'arrondissement et les modalités de celles-ci.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Beatrice LEBLANC-MORIN
agente de développement activités
culturelles, de sport, de loisir et de
développement social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-03-25

Marie-Claude OUELLET
directrice de la Direction de la culture, des
sports, des loisirs et des relations avec les
citoyens



Dossier # : 1264364014

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Appuyer le dépôt du projet de réfection et d'amélioration du pavillon récréatif et des installations aquatiques du parc Robert-Sauvé dans le cadre de l'appel à projets du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) du gouvernement du Québec, volet 1, version 2026, pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est recommandé :

D'appuyer le dépôt du projet de réfection et d'amélioration des installations récréatives, communautaires et aquatiques au sein du PAFIRSPA pour juin 2026;

De désigner Madame Marie-Claude Ouellet, directrice de la direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens en tant que signataire pour tous documents et à être répondante auprès du gouvernement pour cette demande.

Signé par Sylvain PROVENCHER Le 2026-04-02 13:41

Signataire :

Sylvain PROVENCHER

Directeur DAUSE ile bizard
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la
sécurité publique

IDENTIFICATION

Dossier # :1264364014

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Appuyer le dépôt du projet de réfection et d'amélioration du pavillon récréatif et des installations aquatiques du parc Robert-Sauvé dans le cadre de l'appel à projets du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) du gouvernement du Québec, volet 1, version 2026, pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

CONTENU

CONTEXTE

Les installations et les équipements collectifs dans le district de Sainte-Geneviève sont dans un état de désuétude avancé. Actuellement, le pavillon du parc Robert-Sauvé, qui comporte une salle communautaire, est maintenant inaccessible en raison de fuites d'eau, de l'instabilité du courant électrique, des défis de chauffage et de climatisation, pour ne nommer que quelques-uns des éléments déficients.

Ce pavillon est multifonctionnel : il a une vocation communautaire et récréative et une vocation aquatique en raison de la piscine et des jeux d'eau qui y sont jumelés. Tous les étés, l'arrondissement est à risque d'une rupture de service en raison de l'alimentation instable en électricité. Le bassin est également en très mauvais état, il y a plusieurs fissures et les systèmes de traitement des eaux sont sous respirateur artificiel depuis déjà près d'une dizaine d'années.

L'arrondissement est également à risque d'une rupture de service à tout moment durant la période estivale, autant pour le bassin que pour les jeux d'eau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens souhaite donc avoir l'autorisation de déposer une demande de soutien financier dans le cadre du programme "PAFIRSPA", volet 1, du gouvernement du Québec.

Elle souhaite désigner Madame Marie-Claude Ouellet, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens, en tant que signataire de l'ensemble des documents à soumettre dans le cadre de cet appel à projets, version 2026.

JUSTIFICATION

Le maintien d'une offre aquatique dans un secteur vulnérable de l'arrondissement est névralgique dans le contexte des changements climatiques.

Le volet communautaire et récréatif du pavillon a également besoin d'être amélioré, repensé et sécurisé afin d'être disponible pour la population de ce district. Cette dernière compte un nombre élevé de personnes âgées et le pavillon a besoin de disposer d'un accès universel. Actuellement, la partie communautaire n'est pas accessible universellement et l'accès au volet aquatique est presque inexistant.

Le district de Sainte-Geneviève ne détient aucun équipement collectif municipal mis à part quelques parcs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement a adopté un règlement d'emprunt de 6 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réhabilitation du pavillon Robert-Sauvé (CA24 28019).

En 2021, la DCSLRC a déposé, dans le cadre du Programme aquatique de Montréal, un projet pour rénover l'équipement aquatique du parc Robert-Sauvé (CA21 28080).

Le projet de réfection du pavillon et des installations aquatiques du parc Robert-Sauvé sont en cours d'ajustement budgétaire.

L'aide financière demandée ne peut excéder 66 % des coûts admissibles. L'arrondissement doit donc être en mesure de financer 33 % des coûts du projet.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Amélioration de la qualité de vie des citoyennes et citoyens de l'arrondissement, principalement le district de Sainte-Geneviève.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission de notre intention à la Direction des sports pour avoir un appui du Comité exécutif.

Déposer une demande de soutien financier pour la mi-juin 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Hagop JOUKHAJIAN
chef de section - sports, loisirs,
developpement social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-03-25

Marie-Claude OUELLET
directrice de la culture, des sports, des loisirs
et des relations avec les citoyens



Dossier # : 1269452007

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 28 février 2026, en vertu du règlement CA28 0074.

Il est recommandé :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 28 février 2026, en vertu du règlement CA28 0074.

Signé par Sylvain PROVENCHER Le 2026-04-02 13:34

Signataire :

Sylvain PROVENCHER

Directeur DAUSE ile bizarre
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la
sécurité publique

IDENTIFICATION

Dossier # :1269452007

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 28 février 2026, en vertu du règlement CA28 0074.

CONTENU**CONTEXTE**

N/A

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 28 février 2026, en vertu du règlement CA28 0074.

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier (voir grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe).

IMPACT(S) MAJEUR(S)**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renee Paule LORISTON
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2026-03-26



Dossier # : 1265880003

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2026 et autoriser une dépense de 141 000 \$.

Il est recommandé :

1. D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2026 et autoriser une dépense de 141 000 \$;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Sylvain PROVENCHER **Le** 2026-04-02 13:36

Signataire :

Sylvain PROVENCHER

Directeur DAUSE ile bizard
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la
sécurité publique

IDENTIFICATION

Dossier # :1265880003

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2026 et autoriser une dépense de 141 000 \$.

CONTENU**CONTEXTE**

Chaque année, la Direction des travaux publics de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève voit à maintenir le marquage de la chaussée, afin de sécuriser le déplacement des usagers de la route. Ainsi, les travaux de marquage sont réalisés sur les réseaux artériels et locaux de l'arrondissement.

Conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4), le présent sommaire recommande d'accepter l'offre de service de la Direction de l'entretien de l'éclairage de la signalisation et du marquage de la chaussée (DEESM) de l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie relativement à la prise en charge des activités de marquage de la chaussée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1255880002 - CA25 28027 - Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2025 et autoriser une dépense de 135 201 \$.

GDD 1245880002 - CA24 28 028 - Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2024 et autoriser une dépense de 136 421,41 \$.

GDD 1235880002 - CA23 28 013 - Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2023 et autoriser une dépense de 132 203,07 \$, t.t.i.

GDD 1227146007 - CA22 28 059 - Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal , métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2022 et autoriser une dépense de 80 866,24 \$.

GDD 1210364006 - CA21 28 149 du 4 juin 2021 : Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2021 et autoriser une dépense de 72 202,29 \$.

DESCRIPTION

La mission de la DEESM est d'offrir un cadre de vie sécuritaire et agréable à la population des arrondissements montréalais qu'elle dessert en sécurisant la chaussée grâce au marquage.

Ainsi, la DEESM nous présente son offre pour l'année 2026 pour les services suivants :

Marquage sur la chaussée :

Volumétrie de l'arrondissement :

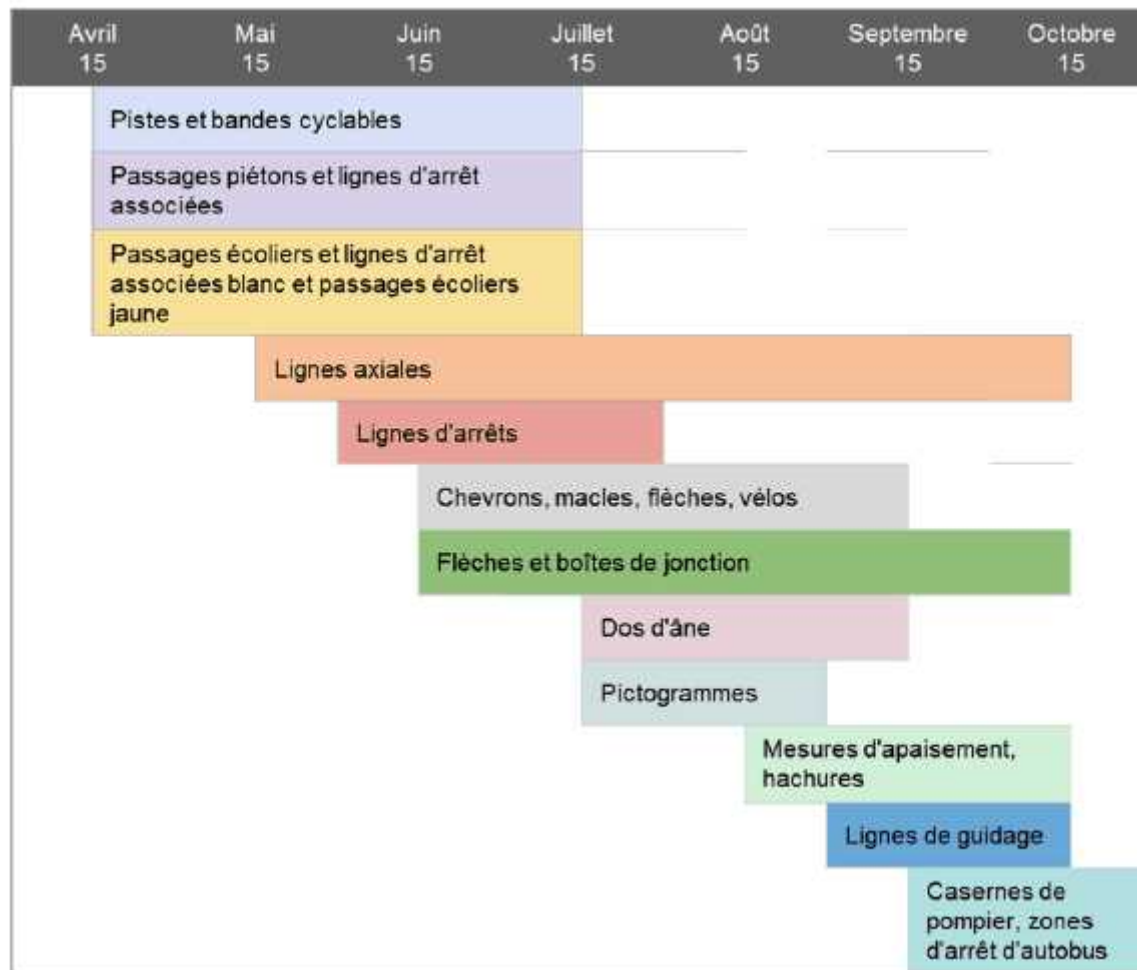
Arrondissements	Éléments de marquage	unité	2026
Île-Bizard-Ste-Geneviève	Boîte de jonction	m2	26
Île-Bizard-Ste-Geneviève	Caserne de pompier et boîte de jonction de piste cyclable	m2	0
Île-Bizard-Ste-Geneviève	Dos d'âne	Unité	2
Île-Bizard-Ste-Geneviève	Flèche	Unité	128
Île-Bizard-Ste-Geneviève	Ligne axiale	mètre lin.	64 000
Île-Bizard-Ste-Geneviève	Ligne axiale approche d'intersection de 30 mètres	mètre lin.	0
Île-Bizard-Ste-Geneviève	Ligne d'arrêt	mètre lin.	2 629
Île-Bizard-Ste-Geneviève	Ligne de guidage	mètre lin.	0
Île-Bizard-Ste-Geneviève	Ligne de mesure d'apaisement	mètre lin.	0
Île-Bizard-Ste-Geneviève	Ligne de piste cyclable	mètre lin.	9 000
Île-Bizard-Ste-Geneviève	Passage écolier - Blanc	mètre lin.	882
Île-Bizard-Ste-Geneviève	Passage écolier - Jaune	mètre lin.	158
Île-Bizard-Ste-Geneviève	Passage piéton	mètre lin.	0
Île-Bizard-Ste-Geneviève	Pictogramme 30 KM	unité	36
Île-Bizard-Ste-Geneviève	Pictogramme écolier	unité	0
Île-Bizard-Ste-Geneviève	Piste cyclable - Chevron et vélo	unité	400
Île-Bizard-Ste-Geneviève	Piste cyclable - Ligne d'arrêt	unité	52
Île-Bizard-Ste-Geneviève	Piste cyclable - Macle, vélo et flèche	unité	112
Île-Bizard-Ste-Geneviève	Piste cyclable - Passage écolier	unité	1
Île-Bizard-Ste-Geneviève	Piste cyclable - Pictogramme	unité	0
Île-Bizard-Ste-Geneviève	Piste cyclable - Zone arrêt autobus	mètre lin.	137
Île-Bizard-Ste-Geneviève	Piste cyclable - Zone hachurée	mètre lin.	0
Île-Bizard-Ste-Geneviève	Rues - Zone hachurée	mètre lin.	236
Île-Bizard-Ste-Geneviève	Sas vélos	m2	0
Île-Bizard-Ste-Geneviève	Stationnement angle	mètre lin.	0

La date précise du début de la saison dépend des conditions météorologiques et sera communiquée à l'arrondissement au début du mois d'avril 2026.

La date précise de la fin de la saison sera confirmée au mois de septembre 2026.

Certains types de marquage ont été identifiés comme étant prioritaires et l'objectif est de les réaliser avant le 15 juillet 2026.

Calendrier de marquage :



Le montant pour l'entretien des éléments de marquage mentionnés dans le tableau ci-dessus est de 135 201 \$, pour 2026.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève ne possède pas les effectifs et l'outillage requis pour faire du marquage de la chaussée à grande échelle. Tous les employés de la Direction de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie détiennent une technologie de pointe et sont spécialisés dans ce domaine.

L'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie effectue le marquage pour plusieurs autres arrondissements de la Ville de Montréal. En acceptant son offre de services, les travaux de marquage de l'arrondissement débiteront en même temps que ceux des autres arrondissements et évolueront au même rythme. Cela permettra de garantir l'uniformité du travail au niveau de la qualité à travers l'île de Montréal ainsi que l'optimisation des coûts et, en général, des opérations de marquage pour la Ville de Montréal.

L'acceptation de l'offre de service de la DEESM de l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie favorise la consolidation de la gestion centralisée des activités reliées au marquage et minimise le coût de gestion ainsi que les interventions requises pour les arrondissements clients.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 141 000 \$, est prévue au budget de fonctionnement de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

La source de financement pour couvrir cette dépense est détaillée dans l'intervention financière jointe au présent dossier. La DEESM accordera une place prépondérante à la saine gestion financière du service offert, tout en respectant

annuellement règlement sur les tarifs de chaque arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de la priorité 19 du Plan stratégique Montréal 2030:

- Sécuriser les usagers du réseau public, en sécurisant la chaussée grâce au marquage.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un site *Sharepoint* partagé a été créé pour l'arrondissement afin de communiquer certaines informations spécifiques, tel que le rapport d'avancement du marquage. Ce SharePoint peut être utilisé pour répondre aux besoins de partages de documents entre l'arrondissement et les équipes EESM.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4). À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Abdallah SEDIK)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Roxane SAUVE, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Adriana GINDILA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Trevor LANE
Directeur des travaux publics

Le : 2026-03-16



Dossier # : 1264364010

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation du domaine public sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 7 avril 2026", jointe au sommaire décisionnel, et édicter les ordonnances applicables.

Il est recommandé :

D'autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 7 avril 2026", jointe au sommaire décisionnel et d'édicter les ordonnances applicables.

Signé par Sylvain PROVENCHER Le 2026-04-02 13:39

Signataire :

Sylvain PROVENCHER

Directeur DAUSE ile bizard
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la
sécurité publique

IDENTIFICATION

Dossier # :1264364010

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation du domaine public sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 7 avril 2026", jointe au sommaire décisionnel, et édicter les ordonnances applicables.

CONTENU

CONTEXTE

Chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'évènements et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant des évènements spécifiques et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser la tenue de ces évènements publics, qu'ils soient ponctuels ou récurrents.

Dans le cadre de ces évènements, des dérogations de diverses natures sont nécessaires afin de les conformer au Règlement CA28 0064 sur la propreté et les nuisances de l'arrondissement (vente d'objets promotionnels et/ou pour des fins de levée de fonds, utilisation d'appareil de cuisson, production de bruit, etc.) et au Règlement CA28 0067 sur l'occupation du domaine public.

Nous demandons au conseil d'arrondissement d'autoriser les demandes de dérogations dans le document en pièce jointe.

Il est à noter que les autorisations seront demandées aux tiers selon leurs compétences (Service de sécurité incendie de Montréal, Service de police de la Ville de Montréal, Sécurité publique de l'arrondissement, Service ambulancier et STM, etc.), le cas échéant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 28011 - 3 février 2026 - Autoriser l'occupation du domaine public sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 3 février 2026", joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables. (GDD 1264364002)

CA25 28178 - 1 octobre 2025 - Autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour la séance du conseil d'arrondissement du 1 octobre 2025" joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables. (GDD 1254364020)

DESCRIPTION

Les événements publics présentés dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, culturelle, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique et commémorative. La liste des événements est jointe au présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

La présentation d'événements publics dans l'arrondissement s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Pour les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires.

Cette dérogation permettra ainsi d'ajouter des éléments comme la cuisson d'aliments, l'utilisation de la musique et de faire de la vente de produits dérivés, si applicable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville de Montréal pour le soutien à la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés, en regard du panier de services énuméré dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes ainsi que du Règlement sur les tarifs 2026 de l'arrondissement (CA28 0085).

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 car il permet d'accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour la négociation des parcours, l'approbation des mesures de sécurité, des plans d'installation, seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. Un refus d'autoriser les dérogations aurait pour effet d'empêcher la tenue des événements prévus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alexandre HEROUX, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
Jason PONZO, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sinthya BILOMBO BAMANINA
secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-03-25

Marie-Claude OUELLET
directrice de la culture, des sports, des loisirs
et des relations avec les citoyens



Dossier # : 1264364009

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 c) s'assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l'adoption et le maintien de procédures à cet effet
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0075-3)

ATTENDU l'avis de motion donné du règlement modifiant le règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, à la séance du conseil d'arrondissement du 10 mars 2026 par sa résolution CA26 28 037;
ATTENDU le dépôt du projet de ce règlement à la séance du conseil d'arrondissement du 10 mars 2026 par sa résolution CA26 28 037;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est recommandé:

D'adopter le Règlement modifiant le règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Règlement numéro CA28 0075-3.

Signé par Sylvain PROVENCHER Le 2026-04-02 13:38

Signataire :

Sylvain PROVENCHER

Directeur DAUSE ile bizard
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la
sécurité publique

IDENTIFICATION

Dossier # :1264364009

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 c) s'assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l'adoption et le maintien de procédures à cet effet
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0075-3)

CONTENU

CONTEXTE

Poursuite du processus d'adoption.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1264364009

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 c) s'assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l'adoption et le maintien de procédures à cet effet
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0075-3)

CONTENU

CONTEXTE

Un avis de motion est donné en vue du dépôt de la modification du Règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0075-3). Le principal objet de cette modification est un changement dans la composition du Comité consultatif en culture, sports, loisirs et développement social.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 28024 - 12 février 2026: Adoption - Règlement modifiant le règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (1264364001).

DESCRIPTION

Lors de la création et de la préparation de la mise sur pied du nouveau comité; rôle, mandat, composition et fonctionnement du nouveau Comité consultatif en culture, sports, loisirs et développement de l'Arrondissement, il a été choisi de constituer le comité de 4 membres. Suite à la création de ce nouveau comité le 3 février 2026, un appel aux candidatures a été lancé sur le site Internet de l'arrondissement et sa page Facebook qui s'échelonne du 13 février au 4 mars 2026 afin de combler les deux (2) postes des représentants des organismes reconnus et les deux (2) sièges de citoyens/usagers.

Suite à la préparation du fichier qui compile l'ensemble des candidatures déposées à ce jour, soit le 25 février 2026, il a été choisi d'élargir le nombre de sièges au sein de ce comité, afin d'avoir une représentation de l'ensemble des intérêts liés à la culture, sports, loisirs et développement social, ainsi qu'une diversité de la clientèle. Par conséquent, l'arrondissement dépose cet avis et ce projet de modification y afférent.

L'arrondissement se réjouit fortement de la réponse et de la mobilisation des citoyens et des

organismes, pour ce comité.

JUSTIFICATION

Voici les principaux changements qui seront apportés dans le Règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève CA28 0075-3, au sein du chapitre du comité consultatif de la culture, des sports, des loisirs et du développement social; Chapitre II.II

Section III

43.13. Le comité est composé d'un (1) membre du conseil d'arrondissement qui assure la présidence, **trois (3) membres** représentants d'OBNL ayant un statut de reconnaissance **selon la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève** de champs d'activités différents, ainsi que **cinq (5) membres** citoyens non affiliés à un OBNL, tous nommés par résolution par le conseil d'arrondissement.

Section IV

43.23. Le comité tient **un maximum de sept (7) rencontres** par année civile. La personne responsable du comité dresse un calendrier en début d'année.

43.25. **Le quorum requis pour chaque rencontre est fixé à six (6) membres, toutes catégories confondues.** La présidence doit être présente. Le quorum doit subsister durant toute la rencontre. A défaut de quorum, la rencontre du comité ne peut se tenir et doit être reportée à une date ultérieure.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La rémunération de l'élu qui préside le comité, l'ensemble des termes de la rémunération est présente dans le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0061-4).

Les autres membres du comité et les 5 citoyens recevront un jeton de 100 \$ par présence à chaque rencontre. Pour les trois (3) membres représentants des organismes reconnus et désignés par leur conseil d'administration, la rémunération (jeton) peut être donnée aux membres ou à l'organisme.

La dépense totale reliée à ce nouveau comité consultatif sera imputée au budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens. Le budget prévisionnel à cette "activité" est de 4 049 \$ pour la présidence, sujette à l'indexation à l'IPC de juillet 2026, plus 5600 \$ pour les huit (8) membres.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, compte tenu de sa nature administrative.

Se référer à la grille en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Des orientations et des priorisations de dossiers davantage en adéquation avec les besoins de la population de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Jonathan ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sintha BILOMBO BAMANINA
secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-02-25

Marie-Claude OUELLET
directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens



Dossier # : 1267905001

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la reconstruction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 494, rue Raymond composée du lot no 4 298 802 du cadastre du Québec.

Il est recommandé :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la reconstruction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 494, rue Raymond composée du lot no 4 298 802 du cadastre du Québec sous les matériaux extérieurs suivants :

- Deux (2) parements extérieurs :
 - o Brique Meridian Old Markham
 - o Acier Moderno espresso imitation bois;
- Les soffites, les fascias, les contours des fenêtres et des portes de couleur blanc glacier.
- Bardeau d'asphalte vert Jade Everest 42.

Signé par Sylvain PROVENCHER Le 2026-04-02 13:33

Signataire :

Sylvain PROVENCHER

Directeur DAUSE ile bizard
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la
sécurité publique

IDENTIFICATION

Dossier # :1267905001

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la reconstruction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 494, rue Raymond composée du lot no 4 298 802 du cadastre du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction no 3003590078 a été déposée le 5 septembre 2025 pour la reconstruction d'une résidence unifamiliale isolée telle que montrée au plan de construction réalisé par Conception Normand Currier, technologue en architecture, en date 12 octobre 2025, au plan d'implantation no 37818, minute no 3373 réalisé par Marc Cochet, arpenteur-géomètre chez Denicourt Migué a.-g. inc. en date du 17 décembre 2025 et le document sur la description de travaux remis par le requérant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Une demande de permis de construction a été déposée pour la reconstruction d'une résidence unifamiliale isolée. Cette demande fait suite à l'incendie survenue en 2025 et qui a mené à la démolition complète du bâtiment.

La reconstruction est assujettie au Règlement sur les PIIA (CA28 0015), puisqu'elle est située à la fois dans le secteur « Partout sur le territoire » et dans le secteur « Terrains bordant la rivière des Prairies ». Il est également pertinent de mentionner que la propriété se trouve à la limite du secteur de valeur exceptionnelle du village de L'Île-Bizard. Bien qu'elle soit située à l'extérieur de ce périmètre, son environnement immédiat présente un tissu urbain typique du village traditionnel québécois avec une rue étroite, une implantation des bâtiments rapprochés de la voie publique, la présence de bâtiments d'intérêt, etc.

La maison proposée s'inspire étroitement de la résidence originale, tant dans sa forme que dans son implantation. Le carré de fondation existant sera réutilisé et s'ajoutera un agrandissement vers l'arrière. La dimension principale conservera une largeur de 8,28 m (identique à l'original), pour une profondeur de 14,15 m et une superficie de 117,16 m². Le projet prévoit deux étages, pour une hauteur maximale de 10,67 m. L'architecture reprend les

caractéristiques de la maison de type « lucarne-pignon » qui se trouvait auparavant sur le site, assurant ainsi une continuité typologique avec le bâtiment incendié. Enfin, les matériaux choisis s'inspirent fortement de ceux présents sur la maison d'origine, renforçant la cohérence avec le caractère du secteur.

Comme exposé précédemment, la nouvelle maison reprend les grandes lignes de la résidence originale, à l'exception de certains détails tels que les parements extérieurs, les ouvertures et l'agrandissement projeté vers l'arrière. Le bâtiment proposé s'inspire d'une architecture traditionnelle et particulière de la maison lucarne-pignon. Son style est représentatif des noyaux villageois québécois, et contribue ainsi à évoquer le caractère historique du secteur, même si la propriété est située à l'extérieur du périmètre de valeur exceptionnelle.

Le secteur se distingue notamment par des rues étroites, l'implantation rapprochée des maisons anciennes par rapport à la voie publique ainsi que la présence encore significative de bâtiments d'intérêt. Cette configuration contribue au maintien d'une ambiance villageoise, à laquelle la nouvelle construction participera pleinement. De plus, les détails architecturaux du projet, notamment la présence d'un mur pignon, l'organisation des façades, la composition des ouvertures et le choix des matériaux présentent plusieurs affinités avec les résidences avoisinantes, assurant une bonne intégration au contexte bâti.

L'implantation de la maison sera identique à celle de la résidence incendiée, puisqu'elle sera reconstruite sur les fondations existantes. Conforme au Règlement de zonage CA28 0023, cette implantation s'aligne de manière cohérente avec les bâtiments voisins, répondant ainsi aux critères d'évaluation du Règlement sur les PIIA. Bien que le volume de la nouvelle résidence soit légèrement plus important que celui de certaines maisons anciennes du secteur, il demeure comparable à celui des habitations plus récentes, notamment la résidence unifamiliale contiguë située en face. Cette situation limite les risques de rupture notable dans le paysage urbain.

Finalement, la résidence proposée constitue une interprétation de la maison incendiée et en conserve l'essentiel des caractéristiques, tant par son implantation que par son volume et son inspiration architecturale.

JUSTIFICATION

La demande de permis de construction pour ériger une résidence unifamiliale isolée à l'adresse visée est assujettie aux articles 14 et 15 relatifs au secteur bâtiments principaux et aux articles 22 et 23 relatifs au secteur du parcours riverain et sa voie connexe et terrains bordant le lac Deux-Montagnes ou la rivière des Prairies du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Le projet a été évalué par le comité d'urbanisme et les membres y sont favorables.

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de PIIA, afin de permettre reconstruction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 494, rue Raymond composée du lot no 4 298 802 du cadastre du Québec sous les suggestions suivantes :

- Proposer des fenêtres en façade avant principale dont la moitié de la surface vitrée sera en carreaux comme la maison originale;
- Proposer un chambranle/encadrement blanc autour des fenêtres en façade avant principale comme sur la façade avant secondaire et de la maison originale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 17 mars 2026

Conseil d'arrondissement : 7 avril 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux réglementations et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michael LEDOUX
conseiller(ère) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Sylvain PROVENCHER
Directeur DAUSE

Le : 2026-03-20



Dossier # : 1267905002

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la pose d'enseignes commerciales à l'adresse sise au 120, boulevard Jacques-Bizard correspondant au lot no 4 295 530 du cadastre du Québec.

Il est recommandé :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., la pose d'enseignes commerciales à l'adresse sise au 120, boulevard Jacques-Bizard correspondant au lot no 4 295 530 du cadastre du Québec.

Signé par Sylvain PROVENCHER Le 2026-04-02 13:32

Signataire : Sylvain PROVENCHER

Directeur DAUSE ile bizard
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la
sécurité publique

IDENTIFICATION **Dossier # :1267905002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la pose d'enseignes commerciales à l'adresse sise au 120, boulevard Jacques-Bizard correspondant au lot no 4 295 530 du cadastre du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis d'installation d'enseignes no 3003636969 de Consignation a été déposée le 30 janvier 2026 telle que décrite au plan de Vision DEL fichier no CA-MONTREAL-BOUL-JACQUES-BIZARD - R1-2026-02-12.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Le premier point de chute de Consignation dans l'arrondissement est aménagé dans un local commercial du centre d'achat situé au 100, boulevard Jacques-Bizard à L'Île-Bizard. Pour rappel, l'organisme vise à maximiser la récupération et le recyclage des contenants consignés (aluminium, plastique, verre) en offrant une infrastructure performante, contribuant ainsi à l'économie circulaire. La population pourra y déposer ses contenants et obtenir le remboursement de la consigne.

Consignation a déposé également une demande de permis pour l'installation de deux (2) enseignes commerciales. L'une sera apposée sur la marquise au-dessus du local commercial, et la seconde prendra place sur l'enseigne communautaire sur pylône. Ces enseignes sont assujetties au Règlement sur les PIIA – Enseignes commerciales et doivent répondre aux objectifs et critères d'évaluation prévus. De plus, l'immeuble se situe à l'intérieur du secteur de valeur exceptionnelle visé par le Règlement sur les PIIA. Les critères additionnels applicables à ce secteur doivent donc également être considérés dans l'analyse de la demande.

Les deux (2) enseignes proposées, de couleur verte, ne seront pas rétroéclairées. Toutefois, l'enseigne installée sur la marquise sera illuminée au moyen de cols de cygne, comme c'est le cas pour les autres enseignes du centre d'achat.

La première enseigne située sur la marquise sera constituée d'un boîtier en aluminium peint en vert. Une surface acrylique plane y sera apposée, avec un lettrage et un logo en vinyle d'une épaisseur de 1,27 cm (1/2 po). L'enseigne aura une largeur de 3,04 m et une hauteur de 0,73 m. La seconde enseigne sera quant à elle intégrée à l'enseigne communautaire sur pylône. Elle aura une largeur de 1,27 m et une hauteur de 0,7 m. Aucun relief n'est proposé pour cette enseigne.

Depuis la rénovation du centre d'achat en 2020, plusieurs nouveaux locataires s'y sont installés, notamment Familiprix (2025) et Sanned (2024). De nouvelles enseignes ont été ajoutées à la marquise et au pylône pour identifier ces commerces. L'un des critères importants du Règlement sur les PIIA concerne le relief du lettrage et des logos, afin d'évoquer un aspect artisanal. À titre de comparaison, l'enseigne de Familiprix présente un relief d'environ 2,5 cm (1 po) et celle de Sanned de 1,9 cm, tout comme d'autres enseignes du centre d'achat. Pour ce qui est des dimensions, elles seront assez représentatives des autres enseignes du centre d'achat.

Finalement, la forme et la couleur des enseignes proposées par Consignaction s'intègrent adéquatement à l'ensemble du centre d'achat. Elles présentent un visuel simple, fonctionnel et épuré visant une identification claire et une lecture rapide.

JUSTIFICATION

Le remplacement d'enseignes commerciales est visée aux articles 16 et 17 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.).
Les membres du comité discutent de la demande et y sont favorables sous condition.

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la pose d'enseignes commerciales à l'adresse sise au 120, boulevard Jacques-Bizard correspondant au lot no 4 295 530 du cadastre du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 17 mars 2026
Conseil d'arrondissement : 7 avril 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux réglementations et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michael LEDOUX
conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Sylvain PROVENCHER
Directeur DAUSE

Le : 2026-03-20



Dossier # : 1264364005

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Division de la culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procéder à la nomination des membres qui composeront le Comité consultatif en culture, sports, loisirs et développement social pour un mandat d'une durée de deux ans à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, à la suite d'un appel de candidatures et d'un processus de sélection.

Il est recommandé :

Que le conseil d'arrondissement autorise la nomination des personnes suivantes afin de former le Comité consultatif en culture, sports, loisirs et développement social pour un mandat de deux ans, soit du 7 avril 2026 au 7 avril 2028:

Représentants du monde associatif :

- 1- Manon Côté Fournier, Association de Ringuette de Pierrefonds, Dollard, Île-Bizard
- 2- Yves Ravacley, Association de soccer de L'Île-Bizard
- 3- Daniel Gingras, Club les Amis des Deux Rives

Représentants citoyennes et citoyens :

- 4- Mariane Parent
- 5- Marianne Kallini
- 6- Guillaume Côté
- 7- Julie Lavigne
- 8- Maxime Leblanc

Signé par Sylvain PROVENCHER Le 2026-04-02 15:51

Signataire :

Sylvain PROVENCHER

Directeur DAUSE ile bizard
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la
sécurité publique

IDENTIFICATION

Dossier # :1264364005

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Division de la culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procéder à la nomination des membres qui composeront le Comité consultatif en culture, sports, loisirs et développement social pour un mandat d'une durée de deux ans à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, à la suite d'un appel de candidatures et d'un processus de sélection.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève a créé un Comité consultatif en culture, sports, loisirs et développement social (CCSLDS) afin d'offrir un lieu de consultation et de participation aux citoyennes et citoyens et aux organismes reconnus de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 28026 - 10 mars 2026 - Désigner un membre du conseil d'arrondissement au poste de président du comité consultatif en culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, pour une période de 2 ans, soit du 13 février 2026 au 13 février 2028. (GDD 1264364003)

CA26 28024 - 10 mars 2026 - Adopter le Règlement modifiant le règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard -- Sainte-Geneviève (CA28 0075.2) (GDD 1264364001)

CA26 28014 -3 février 2026 - Adopter le Règlement modifiant le règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard -- Sainte-Geneviève (CA28 0075.2) (GDD 1264364001)

DESCRIPTION

En vertu de l'article 43.11 : Le comité CCSLDS émet des recommandations au conseil d'arrondissement. Il formule des conseils et des orientations en respectant les ressources financières, humaines et matérielles disponibles. Il contribue au développement et au maintien d'une vision à long terme des activités en culture, sports, loisirs et développement social, en cohérence avec la démographie de l'arrondissement.

La direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens a lancé un appel à candidatures dans la communauté via le site internet de l'arrondissement. Nous avons reçu plus de 20 candidatures (citoyennes/citoyens et organismes).

Le comité est formé de trois (3) représentants d'organismes et cinq (5) citoyennes et citoyens qui représentent les familles, les aînés, les intérêts pour le sport, le loisir, la culture

et le développement social.

Représentants du monde associatif :

- 1- Manon Côté Fournier, Association de Ringuette de Pierrefonds, Dollard, Île-Bizard
- 2- Yves Ravacley, Association de soccer de L'Île-Bizard
- 3- Daniel Gingras, Club les Amis des Deux Rives

Représentants citoyennes et citoyens :

- 4- Mariane Parent
- 5- Marianne Kallini
- 6- Guillaume Côté
- 7- Julie Lavigne
- 8- Maxime Leblanc

Le comité est sous la présidence de Monsieur Alain Wilson, conseiller d'arrondissement, et le soutien du comité est offert par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens.

JUSTIFICATION

Les membres du comité doivent représenter les différents champs d'activités, tels que : la culture, les sports, le loisir et le développement social, ainsi que les clientèles prioritaires de l'arrondissement, soit les enfants, les jeunes et les aînés.

Les recommandations du comité doivent s'appuyer sur les principes suivants :

- Favoriser un mode de vie actif, sain et enrichissant ;
- Favoriser une saine gestion et utilisation des ressources collectives (financières, matérielles et humaines) ;
- Favoriser une équité et un accès à l'ensemble de la communauté aux ressources collectives (financières, matérielles et humaines) sur l'ensemble du territoire ;
- Favoriser un éventail d'activités et de services diversifiés, de qualité et sécuritaire afin de répondre à l'ensemble des intérêts de la communauté.

Le comité se doit de respecter, la vision, les orientations et les valeurs politiques de l'arrondissement, afin d'éviter le favoritisme et de promouvoir l'équité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les membres du comité recevront un jeton de participation à chaque participation aux rencontres du comité, pour 2026, la valeur est de 100 \$. La dépense est assurée par le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens. Les membres s'inscriront comme fournisseur pour avoir accès à leur jeton de participation.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce comité permet de mieux s'enquérir des besoins, des attentes et des aspirations des citoyens, citoyennes et organismes afin de développer l'offre de service et le soutien en

matière de culture, sports, loisirs et développement social.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le comité doit déposer ses rapports de rencontre au conseil d'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

24 mars 2026, pré rencontre de démarrage du comité
Élaboration du calendrier des rencontres
Préparation des dossiers

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sinthya BILOMBO BAMANINA
secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-03-24

Marie-Claude OUELLET
directrice Direction de la culture, des sports,
des loisirs et des relations avec les citoyens